

St. Vincent's Medical Center

Résumé de la Politique d'aide financière

St. Vincent's Medical Center' engage à respecter la dignité de chaque personne en portant un intérêt particulier à ceux qui rencontrent certains obstacles au moment d'accéder aux services de soins de santé. St. Vincent's Medical Center prend le même engagement pour gérer ses ressources pour les soins de santé comme un service à la communauté tout entière. Dans l'intérêt de ces principes, St. Vincent's Medical Center fournit une aide financière à certaines personnes qui bénéficient des soins d'urgence ou d'autres soins médicalement nécessaires de la part de St. Vincent's Medical Center. Ce résumé donne un bref aperçu de la politique d'aide financière de St. Vincent's Medical Center's.

Conditions d'admissibilité

Vous pourriez bénéficier d'une aide financière. L'aide financière est généralement déterminée par le revenu total de votre ménage comparé au seuil de pauvreté. Si votre revenu est inférieur ou égal à 250 %¹ du seuil de pauvreté, vous recevrez une aide sous forme d'un remboursement de 100 % sur la portion des frais à votre charge[, except for a small flat charge for services]2. Si votre revenu est supérieur à 250 %³ du seuil de pauvreté, mais qu'il ne dépasse pas 400 %⁴ du seuil de pauvreté, vous bénéficierez de tarifs réduits selon une échelle variable. Pour des soins admissibles, les patients bénéficiaires d'une aide financière ne seront pas facturés plus que les montants généralement facturés aux patients titulaires d'une police d'assurance.

Quels sont les services couverts ?

La Politique d'aide financière s'applique aux soins d'urgence et à d'autres soins médicaux indispensables. Ces conditions sont définies dans la Politique d'aide financière. Les services facultatifs ne sont pas couverts par la Politique d'aide financière.

Comment puis-je y souscrire ?

Pour souscrire à l'aide financière, vous complétez généralement une demande de souscription écrite et fournissez les documents nécessaires, comme décrit dans la Politique d'aide financière et dans le formulaire de demande de souscription à l'aide financière.⁵

Comment puis-je obtenir de l'aide pour ma demande de souscription ?

Pour obtenir de l'aide pour votre demande de souscription à la Politique d'aide financière, vous devez contacter Charity Financial Counselor au 203-576-6257.

¹ Le pourcentage doit être identique à celui stipulé dans la PAF (Politique d'aide financière). Comme mentionné dans la PAF, les ministères de la Santé peuvent ajuster le seuil de 250 % à la hausse, mais pas à la baisse, en fonction du coût de la vie en utilisant l'index local des salaires comparé à l'index national des salaires.

² Langue à inclure si l'entreprise facture un montant nominal aux bénéficiaires de soins caritatifs.

³ Le pourcentage doit être identique à celui stipulé dans la référence ultérieure.

⁴ Le pourcentage doit être identique à celui stipulé dans la PAF (Politique d'aide financière). Comme mentionné dans la PAF, les ministères de la Santé peuvent ajuster le seuil de 400 % à la hausse ou la baisse, en fonction du coût de la vie en utilisant l'index local des salaires comparé à l'index national des salaires.

⁵ La PAF laisse le ministère de la Santé définir le processus de demande d'aide financière. L'Entreprise doit ajouter les détails pertinents et spécifiques au processus de souscription de l'Entreprise dans ce Résumé.

Comment puis-je obtenir des informations complémentaires ?

Des copies de la Politique d'aide financière et du formulaire de demande de souscription à la Politique d'aide financière sont disponibles à l'adresse stvincents.org/financial-assistance et aux Charity Financial Counselor and Patient Access department. Des copies gratuites de la Politique d'aide financière et du formulaire de demande de souscription à la Politique d'aide financière sont également disponibles par courrier en procédant comme suit Contacting Charity Financial Counselor 203-576-6257 also Patient Access 203-576-5074 and Customer Service 203-576-5384. Des informations complémentaires sur la Politique d'aide financière sont disponibles au Charity Financial Counselor at St. Vincent's Medical Center ou par téléphone au 203-576-5384.

Que puis-je faire si je ne suis pas admissible ?

Si vous n'êtes pas qualifié pour l'aide financière conformément aux conditions de la Politique d'aide financière, vous devez souscrire un autre type d'assurance. Pour en savoir plus, contactez Customer Service at St. Vincent's Medical Center ou par téléphone au 203-576-5384.

Les traductions de la Politique d'aide financière, du formulaire de demande de souscription à la Politique d'aide financière et ce résumé simplifié sont disponibles dans les langues suivantes sur demande :

Arabic
Chinese
Creole
English
French
Greek
Italian
Khmer
Polish
Portuguese
Russian
Spanish
Thai
Vietnamese